

ANNEXE A

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Demande d'admissibilité au programme d'aide relatif aux installations septiques et de prélèvement d'eau

Remarque : Le financement est conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par les personnes habiles à voter et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Nom du ou des propriétaires ou des personnes inscrites sur le compte de taxes	1.	2.
	3.	4.
Adresse de la propriété		
Numéro de téléphone		
Adresse courriel		

Je souhaite bénéficier du financement par règlement d'emprunt offert par la Ville de Magog pour acquitter en tout ou en partie le coût des travaux de mise en place de l'installation septique (et/ou) pour l'ouvrage de prélèvement d'eau à l'adresse susmentionnée.

Je comprends que le taux d'intérêt ne sera connu qu'au moment du financement du programme.

Je comprends que l'aide financière est consentie à la propriété.

Je comprends que cette aide financière devra être remboursée par l'imposition d'une compensation sur la propriété, laquelle sera prévue aux termes du règlement d'emprunt qui finance le programme, cette compensation étant assimilée à une taxe foncière et payable de la même manière.

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE

Par la présente, je m'engage :

à fournir une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisé par un professionnel (membre de l'Ordre des technologues professionnels ou ingénieurs) conformément au règlement Q-2, r.22;

à fournir la copie du mandat confié aux consultants pour obtenir une attestation de conformité des travaux aux plans;

à fournir une procuration ou une copie de la résolution autorisant les signatures dans le cas d'une personne morale;

à joindre la soumission* pour la construction de l'installation septique et tous travaux relatifs aux puits, à ce formulaire.

Indiquer uniquement les services retenus pour la demande d'aide financière

Services choisis pour l'aide financière	Nom de l'entreprise	Montant de la soumission retenue, avant taxes	Date prévue des travaux
Attestation de bon fonctionnement des installations septiques d'une résidence isolée	_____	_____ \$	_____
Étude de caractérisation du site et du terrain naturel (test de percolation)	_____	_____ \$	_____
Travaux de construction de l'installation septique	_____	_____ \$	_____
Travaux relatifs au puits, si requis	_____	_____ \$	_____
Attestation de conformité de l'installation septique	_____	_____ \$	_____
Autre, préciser :	_____	_____ \$	_____

Total des coûts, avant taxes	\$
-------------------------------------	-----------

* Il est fortement suggéré de demander au minimum deux soumissions afin d'obtenir le meilleur prix pour votre installation.

Autres engagements

Je dégage la Ville de Magog de toute responsabilité en lien avec les travaux effectués et aux équipements utilisés;

Je m'engage à souscrire et à maintenir un contrat d'entretien avec le fabricant (si requis), tant et aussi longtemps que la garantie du système et les dispositions du Règlement Q-2, r.22 l'exigeront, et à fournir à la Ville une copie du contrat ainsi qu'une copie de la preuve de l'entretien annuel;

Je m'engage à entretenir l'installation septique de façon adéquate afin d'optimiser sa durée de vie et assurer la protection de l'environnement;

J'indique à la Ville d'émettre le chèque à mon nom et celui de l'entrepreneur.

En foi de quoi, j'ai (nous avons) signé,

Signature _____ Date _____

Signature _____ Date _____

Signature _____ Date _____

Signature _____ Date _____

Autorisé par _____
Division environnement

La Ville émettra le paiement au nom de l'entrepreneur/consultant et du ou des propriétaires, sur présentation :

- d'une copie des factures indiquant l'exécution complète des travaux;
- du rapport de l'attestation de conformité de l'installation septique;
- du rapport du puisatier, le cas échéant.

Les factures doivent être datées le ou après le 20 janvier 2022, soit à l'entrée en vigueur du règlement. Une fois l'entièreté des documents déposés, la Ville a 45 jours pour émettre le (s) chèque(s).

Dans les quinze (15) jours du versement de l'aide consentie au propriétaire, l'entrepreneur devra transmettre à la Ville la confirmation que la facture a été dûment acquittée.

Transmettre la demande et les documents lors de votre demande de permis en ligne pour l'installation septique ou à :

Ville de Magog
Division environnement
520, rue Saint-Luc
Magog, Québec,
J1X 2X1